



LIGUE OUEST

99405/1A

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL à 8 de la LIGUE OUEST

**Mercredi 14 mai 2025
Val-de-Reuil (Eure)**

Référence : Règlement technique n°0624/FCD/Activités/Sports du 10 octobre 2024

Annexe 1 : « Développement durable »

1. GÉNÉRALITÉS

Un tournoi de football à 8, qualificatif pour la phase finale les 28 et 29 juin à Montauban aura lieu le mercredi 14 mai à Val-de-Reuil (Eure)

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. Club Organisateur : VRASAD

2.2. Responsable : Benoît BALUT - benoit.balut@epide.fr - 06.62.57.33.92

2.3. Conseiller technique football Ligue : Éric DUCOROY - beatrice.thepault@sfr.fr - 06.15.89.27.44

2.4. Programme :

Accueil

14h00 : Accueil des équipes au Centre EPIDE, parc des affaires des portes, 193 voie du futur - 27100 Val-de-Reuil.

14h30 : Tournoi stade de football de l'EPIDE.

2.5. Composition des équipes :

Chaque équipe peut être composée de 12 joueurs, dont 4 remplaçants.

La FCD autorise la participation de féminines au sein des équipes.

2.6. Arbitrage :

L'arbitrage des rencontres sera assuré par des arbitres officiels (à charge du club organisateur de prendre contact avec la ligue de football dont il dépend).

En cas d'absence, l'arbitrage pourra être assuré par un bénévole d'une des deux équipes.

2.7. Consignes particulières :

- En cas de couleurs similaires de maillots, c'est le club recevant qui doit en changer.
- Temps de jeu : 2x30' en match normal. En tournoi, la durée est fixée par le CTSR en fonction du nombre d'équipes et de la formule retenue pour la compétition.
- Le club recevant est chargé de fournir la feuille de match FCD.
- La feuille de match scannée, sera expédiée par courriel le lendemain de la rencontre par l'équipe gagnante au responsable de la ligue Ouest (gerard.hause@gmail.com).

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

3.2. Accueil :

A partir de 14h00 au Centre EPIDE, parc des affaires des portes, 193 voie du futur - 27100 Val-de-Reuil.

3.3. Restauration :

Pas d'alimentation prévu : à charge des participants.

3.4. Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (Appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- en cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1. Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2024 / 2025.

La licence temporaire n'est pas autorisée.

4.2. Engagement :

Les engagements se feront via l'application SYGEMA de votre club avant le **12 mai 2025**, terme de rigueur.

4.3. Droits de participation :

La participation financière est gratuite.

4.4. Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR avant le départ).

4.5. Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette compétition et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des

fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

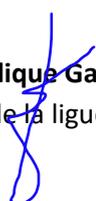
4.6. Bilan activités :

A l'issue de la manifestation, le CTS envoie aux différents destinataires la fiche bilan activités.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Angélique Gautier
Présidente de la ligue Ouest FCD



Destinataires (par courriel) :

- Présidente de la Ligue Ouest ;
- Comité directeur de la LO ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif «Football »

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION — BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES —



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !